



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guéret, le 05/04/2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Élection municipale partielle intégrale de Chambon-Sainte-Croix Les dimanches 15 et 22 mai 2022

À la suite des démissions des sept conseillers municipaux, incluant le maire et les adjoints au maire, du conseil municipal de Chambon-Sainte-Croix le 15 mars 2022, l'organisation d'une élection intégrale s'impose afin de pourvoir les sièges de ce conseil municipal.

Sept sièges sont à pourvoir.

La Préfète de la Creuse a, par arrêté du 23 mars 2022, convoqué les électrices et des électeurs de cette commune.

Le 1^{er} tour a été fixé au dimanche 15 mai 2022 et l'éventuel second tour aura lieu le dimanche 22 mai 2022.

Le dépôt des candidatures est à réaliser à la préfecture le lundi 25 et le mardi 26 avril 2022.

Contact presse Cabinet de la Préfète

Victor FLEURY

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel : victor.fleury@creuse.gouv.fr

Bureau départemental de la communication interministérielle



www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse